
EIVB



PRESENTATION GENERALE

- L'Ecole Internationale de Volleyball (EIVB) est un projet de l'organisation :
ESPOIR AFRIQUE

➤ Le projet EIVB est à but non lucratif

- Le président de l'Ecole internationale de Volleyball est :
Monsieur **MOUSSA Maliki-Ismaël**
 - Président d'Espoir Afrique ;
 - Trésorier Général de l'organisation internationale « Le Temps du Cameroun » ;
 - Ex-international camerounais de Volleyball ;
 - Ex-capitaine des équipes de volleyball de Nantes-Rezé et de Saint-Nazaire ;

➤ Le siège international de l'EIVB est :
Espoir Afrique-75 le Moulin de la Tessaudière-44521 Couffé

- L'EIVB est un programme international de formation et d'encadrement développé comme suit :
 - La cible est prioritairement la jeunesse correspondant à la tranche d'âge 10-16 ans ;
 - Le sport de référence est le volleyball ;
 - Chaque participant a un statut d'adhérent à l'EIVB;
 - La scolarité est indissociable de la pratique sportive ;
 - Un suivi personnalisé est garanti à chaque adhérent ;
 - Le montant annuel de l'adhésion ne varie pas pour toute la période de participation au programme ;
 - Des bourses socio-sportives peuvent être attribuées aux adhérents. Les critères d'attributions sont déterminés par **Espoir Afrique** et les donateurs du programme.
 - La liste des boursiers sélectionnés est publiée en début d'année scolaire, selon le calendrier officiel du pays d'implantation du programme.
 - Les aspects sportifs sont soumis au respect des règlements internationaux en matière de pratique et aux normes de la fédération nationale du site d'implantation du programme.

espoirafrique.eu

PROGRAMME

- **Formation des Encadreurs**
Une certification EIVB est imposée aux encadreurs qui souhaitent rejoindre le programme. Elle s'obtient en participant annuellement à des stages et séminaires organisés par Espoir Afrique. Les formateurs internationaux sont présents lors de ces rendez-vous techniques.

- **Formation des jeunes**
Le programme offre aux jeunes adhérents des opportunités personnalisées « volleyball » d'initiation, de formation et de compétition.
Chaque adhérent aura gratuitement accès à des infrastructures adaptées, à du matériel de qualité et à une offre d'équipements modernes.

- **Encadrement socio-éducatif**
Les jeunes participants doivent obligatoirement être scolarisés. Les mauvaises notes scolaires et les incivilités de toute nature sont des motifs éliminatoires du programme.
Par ailleurs, les encadreurs ont l'obligation de suivre les jeunes sous leurs responsabilités. Le programme met en place des opérations relais pour améliorer les conditions de scolarité et de pratique sportive (Restauration, soins médicaux, appui scolaire, etc.)

- **Bourses Socio-Sportives**
En accord avec les donateurs au programme, et après sélection des bénéficiaires par espoir Afrique, des bourses annuelles peuvent être attribuées aux jeunes. Les critères principaux sont :
 - ✓ La situation de précarité
 - ✓ Le niveau scolaire
 - ✓ Les qualités sportives
 - ✓ Le comportement civique

- **Centre de coordination**
Un espace d'accueil, de travail et d'échange, dédié à la dynamisation et à la coordination du programme, est ouvert dans chacune des principales villes où est implanté le projet.
- **Ecole Elite international de Volleyball**
Projet de centre de formation, développant un programme de sport-étude, destiné à regrouper sur un site les jeunes sportifs du pays présentant un potentiel de carrières sportive professionnelle.
- **FESTIVOLLEY**
C'est le rendez-vous événementiel du programme. Les adhérents, les partenaires et les encadreurs se retrouvent à une date fixée annuellement pour échanger, montrer les progrès et promouvoir le programme.
Un tournoi open accueille toutes les écoles de volleyball-jeunes.

PARTENAIRES

❖ **Institutionnels**

Les structures et organismes publiques en charge des secteurs de la Jeunesse, du Sport, de la sécurité, des affaires sociales, de l'administration territoriale, . . .

❖ **Collectivités Locales**

Les Municipalités et institutions régionales apportent un appui majeur pour le programme.

❖ **FIVB**

La fédération internationale de volleyball, Autorité sportive mondiale, est la clé de validation du programme sur le plan professionnel. Son avis guidera le contenu du programme.

❖ **Fédération nationale de Volleyball**

La structure règlementaire, l'accès aux infrastructures, l'organisation d'évènements sportifs et l'intégration des encadreurs certifiés dépendront de sa validation. Son appui en amont contribue à la mise sur orbite du projet.

❖ **Mécènes**

Ce sont des donateurs n'exigeant pas de contrepartie commerciale. Ils appuient notamment le programme de bourses et les opérations relais.

❖ **Sponsors**

Ce sont des contributeurs en échange de contrepartie commerciale. Leur investissement déterminera la dimension que peut espérer prendre le programme.

❖ **Clubs et personnalités du sport**

Leur adhésion renforce la légitimité et la crédibilité du programme. Ils sont le vecteur de la promotion. De plus, leurs expériences seront des atouts pour le renforcement du contenu des actions. Leur nombre, leur mobilisation et leur fidélité sont des références de sérieux et d'adhésion des acteurs du Sport.

❖ **Sympathisants**

Ce sont des personnes physiques qui, occasionnellement, apportent une contribution sous forme de don, de bénévolat ou d'appui divers.



ASPECTS REGLEMENTAIRES

- I. L' ECOLE INTERNATIONALE de VOLLEYBALL (EIVB) est un programme socio-éducatif et sportif relevant de la responsabilité marketing et juridique de l'organisation ESPOIR AFRIQUE*
- II. ESPOIR AFRIQUE (EA) est une Association Loi 1901 immatriculée en France*
- III. Le Programme EIVB est implanté dans chaque pays via une organisation partenaire, ou sous la conduite d'une structure de représentation créée par ESPOIR AFRIQUE.*
- IV. Pour chaque Pays il est établi un règlement particulier fixant le mode de fonctionnement national du programme, en conformité avec les normes en vigueur dans le pays.*
- V. Espoir Afrique est le référent exclusif de tout EIVB Pays.*
- VI. Les personnes physiques participantes ou bénéficiaires du programme sont obligatoirement adhérentes.*
- VII. Les règlements sportifs appliqués dans le programme EIVB sont ceux de la Fédération internationale (FIVB) et de la Fédération nationale de Volleyball.*